

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3106>

**Communiqué des
organisations syndicales
représentatives du CNRS du
30 mars 2021 La direction du
CNRS, missionnée par le
ministère, envisage de réduire
la proportion de membres
élu·e·s dans les sections du**

Comité national

- PUBLICATIONS - Tracts et Communiqués - Communiqué Intersyndical ESR -

Publication date: mercredi 31 mars 2021

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Communiqué des organisations syndicales représentatives du CNRS du 30 mars 2021

La direction du CNRS, missionnée par le ministère, envisage de réduire la proportion de membres élu·e·s dans les sections du Comité national

Les organisations syndicales représentatives du personnel du CNRS ont été informées des intentions très graves de la direction du CNRS concernant un projet de réforme du Comité national de la recherche scientifique, lors d'une rencontre le 19 mars 2021 avec A. Schuhl, Directeur général délégué à la Science. À la demande de la ministre, la direction du CNRS est missionnée pour rendre, d'ici le début de l'été, des propositions de modifications de la composition et des missions des

sections du Comité national. À cette occasion, la direction du CNRS souhaite réduire la proportion à moitié de membres élu·e·s dans les sections au lieu de deux tiers actuellement, en diminuant la part des enseignant·e·s-chercheur·euse·s élu·e·s.

Le Comité national est une instance qui représente l'ensemble de la communauté scientifique académique. Sa composition et son mode de fonctionnement visent à garantir l'indépendance de la recherche par rapport aux intérêts politiques et économiques, ce qui suppose de s'assurer de sa diversité et de sa qualité, mais aussi de son organisation démocratique. En particulier, le Comité national est, et doit rester, indépendant de la direction du CNRS. C'est pourquoi les sections du

comité national sont composées d'un tiers de membres nommé·e·s et de deux tiers de membres élue·s issu·e·s de l'ensemble de la communauté scientifique : chercheur·euse·s du CNRS, mais aussi d'autres organismes nationaux de recherche, enseignant·e·s-chercheur·euse·s des établissements d'enseignement supérieur, ingénieur·e·s et technicien·ne·s. La proportion de deux tiers de membres élu·e·s est essentielle pour garantir la diversité et la représentativité de la communauté scientifique et l'indépendance et le rôle du Comité national.

Les organisations syndicales signataires s'opposeront à toute diminution du nombre et de la proportion de membres élu·e·s.

SNCS-FSU, SGEN-CFDT Recherche EPST, SNTRS-CGT, Sud Recherche EPST, SNPTES



Communiqué des OS du CNRS sur CoNRS